

PIECES JUSTIFICATIVES DOCUMENTS A TRANSMETTRE AVEC LE DOSSIER COMPLET A LA DPE POUR LE 4 AVRIL 2017 (Zones A, B, C)

AUCUNE PIECE JUSTIFICATIVE N'EST A FOURNIR POUR LES ENTRANTS, SAUF changement de situation qui doit impérativement être signalé par l'agent sur la confirmation de mutation.

■ RAPPROCHEMENT DE CONJOINT ET MUTATION SIMULTANEE :

RECONNAISSANCE DU STATUT DU CONJOINT :

SITUATION	PIECE(s) A FOURNIR
CONJOINTS MARIÉS	Photocopie du livret de famille
CONJOINTS PACSES PACS ETABLI ENTRE LE 01/01/16 et le 01/09/2016	Attestation du Tribunal d'instance établissant l'engagement dans lien d'un PACS ou extrait d'acte de naissance portant l'identité du partenaire et le lieu d'enregistrement <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une déclaration sur l'honneur d'engagement à se soumettre à l'obligation d'imposition commune signée par les deux partenaires, ▪ Une attestation de dépôt de la déclaration fiscale commune –revenus 2016 – délivrée par le centre des impôts
UNION LIBRE AVEC ENFANTS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acte de naissance pour les enfants nés avant le 01/09/2016. ▪ Certificat de grossesse et reconnaissance anticipée antérieurs au 01/01/2017 pour les enfants à naître après le 01/09/2016

L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE DU CONJOINT :

SITUATION	PIECE(s) A FOURNIR
CONJOINT exerçant une activité professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Une attestation datée au moins de l'année 2016 de la résidence professionnelle et précisant la date d'embauche et la nature du contrat du conjoint (ex : CDI, CDD sur la base de bulletins de salaire ou de chèques emploi service, immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers) • Pour les contrats de formation professionnelle, d'ATER, de moniteur ou de doctorant contractuel : la photocopie du contrat précisant la date d'entrée en vigueur de celui-ci et sa durée
CONJOINT EN SITUATION DE CHOMAGE	Attestation récente d'inscription au pôle emploi ET Attestation de la dernière activité professionnelle indiquant la nature de l'activité et le lieu d'exercice compatible avec le lieu d'inscription au pôle emploi

LA RESIDENCE PRIVEE DU CONJOINT (demande de rapprochement portant sur la résidence PRIVEE) :

PIECE(s) A FOURNIR
Attestation professionnelle récente du conjoint ET Toute pièce datée de 2016/2017 justifiant du domicile. Exemples : facture EDF, quittance de loyer, copie du bail...

■ LES ENFANTS :

SITUATION	PIECE(s) A FOURNIR
ENFANTS NES	<ul style="list-style-type: none"> - Extrait d'acte de naissance ou copie du livret de famille - Si les deux conjoints ne sont pas les parents de l'enfant : toute pièce justifiant que l'enfant est à charge fiscalement
ENFANTS A NAITRE	<ul style="list-style-type: none"> - Les certificats de grossesse, délivrés au plus tard le 1^{er} janvier 2017, sont recevables à l'appui d'une demande de rapprochement de conjoint - Pour les agents pacsés ou en union libre attestation de reconnaissance anticipée antérieure au 01/01/17

■ RAPPROCHEMENT DE LA RESIDENCE DE L'ENFANT :

SITUATION	PIECE(s) A FOURNIR
Dans tous les cas :	Photocopie du livret de famille (parent et enfant) ou extrait d'acte de naissance des enfants à charge.
GARDE CONJOINTE OU ALTERNEE	Justificatifs ou décisions de justice concernant la résidence de l'enfant, les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement, justificatif de domicile des 2 parents.
PERSONNE EXERCANT SEULE L'AUTORITE PARENTALE	Toute pièce attestant que la mutation améliorera les conditions de vie de l'enfant (facilité de garde, proximité de la famille, proximité de l'établissement scolaire, justificatif de domicile...)

■ DEMANDE AU TITRE DU HANDICAP

SITUATION	PIECE(s) A FOURNIR
Bonification 100 points (sans étude par le médecin)	Transmission de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé AVEC la confirmation de participation et au plus tard le 11/05/17 en cas d'attribution postérieure au 04/05/17 et directement auprès de votre DPE
Bonification 1 000 points (avec étude par le médecin)	DOSSIER A TRANSMETTRE DIRECTEMENT AU MEDECIN CONSEILLER TECHNIQUE DU RECTEUR pour le 4 AVRIL 2017 (zones A, B et C) <ul style="list-style-type: none"> - Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (transmission possible au plus le 11/05/17 en cas d'attribution récente de la RQTH - L'annexe 10 de la présente circulaire dûment complétée et accompagnée des pièces demandées